

FORMATIONS AFPA EN LORRAINE EN 2006
AU REGARD DES DONNÉES DE CADRAGE

matériaux souples, bois, industries graphiques



sommaire

4 MATÉRIAUX SOUPLES, BOIS, INDUSTRIES GRAPHIQUES

- 4 Caractéristiques et perspectives du domaine au plan national
- 7 Le domaine en région

10 [FAP F30] OUVRIERS QUALIFIÉS DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT,

- 11 Caractéristiques de la FAP F30 et de l'emploi au plan national
- 12 Perspectives de la FAP au plan national
- 13 Caractéristiques de la FAP F30 et de l'emploi en Lorraine
- 15 Les formations certifiantes en Lorraine
- 23 Les enjeux de la formation

25 ANNEXES

30 GLOSSAIRE

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des structures ayant fourni les bases de données alimentant cette étude.

- Conseil Régional : Mission Formation professionnelle, Mission apprentissage
- AFPA - Lorraine
- D.A.E.T., délégation académique aux enseignements techniques
- ASSEDIC Lorraine
- ONISEP Lorraine
- INFFOLOR
- Réseau CARIFOREF pour l'utilisation de la Tacoref et du Certifinfo
- DRTEFP Lorraine

Nous remercions également pour leur concours les professionnels de l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA), de Cazzière Consultants, de Vosges Développement et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE
L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES QUALIFICATIONS

Centre d'Affaires Liberation
4 rue de la Foucotte / 54000 Nancy
Tél. 03 83 98 37 37
Fax 03 83 98 98 78
www.orefq.fr
contact@orefq.fr



OREFQ

Dossier réalisé par
OREFQ

conception graphique
www / 03 83 65 60 63
www@wanad.fr

impression
Gün Frères Imprimeurs



Matériaux souples, bois, industries graphiques

CARACTERISTIQUES et perspectives du domaine au plan national

Dans le domaine professionnel des «*matériaux souples, bois, industries graphiques*», 349 000 actifs en emploi étaient recensés au niveau national en 2005, soit une diminution de 18% depuis 2003. Chacune des cinq familles professionnelles (FAP) d'ouvriers ainsi que celle des techniciens qui constituent ce domaine, a connu une régression de ses effectifs¹.

Ces professionnels, qui regroupent 1,4% de la population active, interviennent dans trois grandes filières industrielles : la filière bois, la filière textile-habillement et la filière graphique.

Répartition des effectifs dans le domaine «matériaux souples, bois, industries graphiques» par famille professionnelle

Familles professionnelles (FAP) du domaine F (en gras, les familles étudiées)	Effectifs nationaux	Part des femmes	Demandeurs d'emploi (cat. 1, 2 et 3)	Taux de chômage
F00 Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	37 795	77%	10 300	21%
F10 Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	85 900	67%	20 200	19%
F20 Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	28 989	25%	4 900	14%
F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	70 185	14%	10 500	13%
F40 Ouvriers des industries graphiques	83 804	33%	7 800	8%
F50 Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	42 690	13%	3 400	7%
DOMAINE MATÉRIAUX SOUPLES, BOIS, INDUSTRIES GRAPHIQUES	349 363	39%	57 100	14%

Sources : INSEE Enquête emploi en continu - ANPE DEFM catégories 1+2+3 (effectifs arrondis à la centaine) (Données 2005)

¹ > En ce qui concerne les deux FAP d'ouvriers du textile et du cuir, cette régression se poursuit jusqu'en 2008 (cf. Premières informations, premières synthèses, n°29.1, juillet 2009, DARES).

Les **ouvriers du bois et de l'ameublement** représentent 28% des actifs du domaine. En matière de formation, la moitié des ouvriers diplômés a suivi une filière spécialisée dans le « *travail du bois et de l'ameublement* ». Ils exercent essentiellement dans la filière bois, dans les secteurs de première et de deuxième transformation du bois. La première transformation désigne les activités de production des formes commercialisables du bois à partir du matériau brut (sciages, fabrication de panneaux, de placages...). La seconde transformation consiste à valoriser les produits issus de la première transformation ; il s'agit de fabriquer et d'assembler des pièces ou un ensemble de pièces d'un produit en bois et en matériaux associés comme dans l'industrie de l'ameublement, l'artisanat du bois, l'agencement ou encore la réalisation d'ouvrages et d'aménagements du bâtiment et du génie civil¹.

Les **ouvriers du textile et du cuir**² représentent 35% des actifs du domaine. Deux ouvriers sur cinq possèdent un diplôme de niveau V ; 45% des ouvriers diplômés (tous niveaux de formation confondus) sont détenteurs d'une certification dans la spécialité « *habillement* ». Les ouvriers du textile composent un peu moins de la moitié des effectifs du secteur de « *l'habillement et du cuir* », et les deux cinquième du secteur de « *l'industrie textile* »³. La filière textile-habillement a fortement été impactée par la mondialisation des marchés et ses conséquences (délocalisation, concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre, entrée de la Chine dans l'OMC et suppression des quotas d'importation en 2005...). Le nombre d'entreprises et leurs effectifs ont largement diminué. Ces secteurs industriels ont dû faire face aux nombreuses mutations liées à la technologie (systèmes automatisés, informatique...) et aux procédés chimiques. La nécessité d'accompagner le changement a favorisé l'émergence de pôles de compétitivité

dans la filière textile, en amont et en aval de cette filière⁴. Ainsi, la production française s'est davantage tournée vers la conception (prototypage), les produits à forte valeur ajoutée (haut de gamme) et l'innovation technologique (textiles techniques).

Les **ouvriers des industries graphiques**, soit près d'un quart des actifs du domaine, travaillent prioritairement dans le secteur de « *l'édition, imprimerie et de la reproduction* » (pré-presses, imprimerie de labeur et finition). Ces actifs exercent également dans les « *services opérationnels aux entreprises* » (comprenant les laboratoires techniques de développement et de tirage). Les multiples supports d'impression (papier, carton, plastique...) et les différents procédés d'impression (offset, héliographie, flexographie, sérigraphie...) nécessitent du matériel varié, souvent coûteux. Face à un marché de plus en plus concurrentiel, l'industrie graphique, dominée par les petites entreprises, a dû rapidement se moderniser⁵. La numérisation des chaînes, l'automatisation des unités d'impression d'une part, les fusions, les délocalisations d'autre part ont contribué à la baisse du nombre d'entreprises comme du nombre de salariés. Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication qui ont participé à la réalisation de gains de productivité (optimisation de la transmission des données), ont également favorisé une dématérialisation de certaines productions préjudiciable pour ces entreprises.

1 > Cf. Le portail national de la filière bois.

2 > Ces FAP comprennent les ouvriers de l'habillement.

3 > Cf. Tableau en annexe : « *Répartition sectorielle de l'emploi selon la famille professionnelle* ».

4 > Cf. « *Le Textile en chiffres* », Hors série production industrielle, Sessi, Edition 2007.

Cf. « *Mondialisation dans le textile - Les atouts français : les textiles techniques, la conception et le marketing* », Arielle MOREAU, in *L'industrie en France et la mondialisation*, Sessi, Edition 2005.

5 > 80% des entreprises ont moins de 20 salariés, elles représentent le quart du chiffre d'affaires de ce tissu industriel, in « *L'industrie graphique en chiffres* », Hors série production industrielle, Sessi, Edition 2008.

On observe une tendance à la réalisation par les professionnels eux mêmes des impressions courantes (cartes de visite, papier à en-tête, voire brochures d'entreprises ...) qui ne sont plus systématiquement confiées aux imprimeurs.

Cette FAP compte environ un tiers d'actifs sans diplôme professionnel (niveau Vbis et VI) comme les ouvriers du bois¹. Seuls 26% des actifs diplômés de la famille des ouvriers des industries graphiques détiennent une certification relevant d'une filière spécialisée dans les « techniques de l'imprimerie et de l'édition ».

Les **techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques**

qui réalisent des missions variées de contrôle, d'assistance, d'encadrement, sont plus souvent diplômés au niveau V (44%) et au niveau IV (22%). Environ 29% des actifs diplômés de cette FAP ont suivi une formation dans le domaine de spécialité « mécanique, électricité, électronique » contre 15% des ouvriers diplômés².

Les femmes composent 39% des effectifs de ce domaine professionnel. Toutefois, elles sont majoritaires dans les FAP des ouvriers du textile et du cuir ; elles constituent 77% des ouvriers non qualifiés et 67% des ouvriers qualifiés.

Le travail à temps partiel est une modalité plus fréquente dans la population active féminine du domaine ; en effet, il concerne près de 15% des femmes contre 8% des actifs du domaine en moyenne.

Le CDI est le type de contrat le plus couramment usité (89% des contrats salariés du domaine). Les familles professionnelles d'ouvriers non qualifiés (textile, bois et ameublement) recourent davantage au CDD et au contrat d'intérim qui représentent 15% des contrats pour ces deux FAP réunies mais 6% en moyenne des contrats sur l'ensemble du domaine.

Les actifs de moins de 25 ans rassemblent 7% des professionnels du domaine. Néanmoins leur proportion est plus élevée dans la FAP des ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement (23%) qui, par ailleurs, affiche le plus fort taux d'actifs en contrat d'apprentissage du domaine soit 8% des contrats salariés.

40% des actifs du domaine ont plus de 45 ans. La famille professionnelle des ouvriers qualifiés du textile et du cuir a des actifs en moyenne plus âgés : 55% d'entre eux ont plus de 45 ans. Ces ouvriers sont également les plus durement touchés par le chômage avec les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir (cf. tableau page 3).

Entre 1997 et 2006, le nombre de demandes d'emploi enregistrées dans l'ensemble du domaine a diminué régulièrement et plus fortement que le nombre d'offres d'emploi qui a pratiquement stagné depuis 2003. Il y a peu de tensions sur ces métiers³. En outre, à peine plus de deux offres d'emploi enregistrées sur cinq concernent un contrat de plus de six mois, exception faite de la FAP des techniciens et agents de maîtrise où deux tiers des offres sont dites durables.

Un ralentissement de l'emploi

Dans les études prospectives nationales⁴, ce domaine professionnel devrait subir une perte nette d'emplois de 43 000 postes entre 2005 et 2015, notamment imputable aux deux familles professionnelles d'ouvriers non qualifiés ainsi qu'à celle des ouvriers qualifiés du textile et du cuir.

- 1 > Par ailleurs, les actifs de niveau VI ou Vbis représentent 53% des ouvriers du textile.
- 2 > Jusqu'à 22% des diplômés de la FAP des ouvriers des industries graphiques et 23% des diplômés de la FAP des ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement.
- 3 > En 2006, environ 84 000 demandes d'emploi et 46 000 offres d'emploi ont été enregistrées.
- 4 > In « Les métiers en 2015 », Olivier CHARDON (DARES), Marc Antoine ESTRASSE (C.A.S.), La documentation Française, 2007.

102 000 postes seraient à pourvoir durant cette période soit 2,6% des postes par an. Trois quarts des postes à pourvoir seraient le fait de deux FAP : celle des ouvriers des industries graphiques (43%) et celle des ouvriers qualifiés du bois (32%).

Les secteurs d'emploi sont fortement concurrencés au niveau international et le développement de l'emploi s'avère particulièrement lié à la capacité d'innovation des entreprises, à leur réactivité face aux exigences des marchés ainsi qu'à l'adaptation des équipes aux évolutions technologiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le textile

- «*Le Textile en chiffres*», *Hors série production industrielle*, Sessi, Edition 2007.
- «*Mondialisation dans le textile - Les atouts français : les textiles techniques, la conception et le marketing*», Arielle MOREAU, in *L'industrie en France et la mondialisation*, Coll. *Analyse chiffres clés n°257*, Sessi, Edition 2005.
- *Etude sur les textiles techniques*, Dominique CARLAC'H et Yves HEMERY du *Cabinet Développement & Conseil pour le compte de la Direction Général des Entreprises (DGE)*.

Sur le bois

- «*Le bois en chiffres*», *Hors série production industrielle*, Sessi, Edition 2008.
- «*Le meuble en chiffres*», *Hors série production industrielle*, Sessi, Edition 2008.
- «*Le meuble en kit*», Sessi, Edition 2007.
- «*Meubloscope*», IPEA, Edition 2009.

Sur l'industrie graphique

- «*L'industrie graphique en chiffres*», *Hors série production industrielle*, Sessi, Edition 2008.

LE DOMAINE en région

Le volume d'offres d'emploi enregistrées sur l'année 2006 en Lorraine reste modeste : 1 816 pour l'ensemble du domaine. 27% de ces offres concernent les familles professionnelles des ouvriers du textile et du cuir, et 47% celles des ouvriers du bois et de l'ameublement. 38% des offres d'emploi enregistrées concernent des contrats de plus de six mois contre 42% au niveau national¹.

La prospective régionale annonçait une perte d'effectifs conséquente pour les FAP d'ouvriers non qualifiés (textile, bois). De ce fait, le domaine professionnel évoluerait peu, voire régresserait en effectif. Toutefois, les ouvriers qualifiés (textile, bois), les ouvriers des industries graphiques ainsi que les techniciens du bois et de l'ameublement continueraient de progresser en créant encore des emplois (néanmoins en faible nombre et de façon inégale selon les FAP).

Le département des Vosges est tout particulièrement touché par l'évolution de ces familles professionnelles ; les entreprises des filières d'emploi, textile et bois, y sont davantage implantées.

La Lorraine fait partie des cinq premières régions de production de sciages de résineux et de feuillus. Le département des Vosges se situe en première position au niveau national sur le plan de la production globale valorisée de bois d'œuvre feuillus et résineux². Les scieries, plus nombreuses dans ce département, bénéficient d'une ressource forestière de qualité³.

Deux pôles d'excellence rurale en lien avec la filière bois ont été labellisés : le pôle de l'ameublement dans l'ouest vosgien en 2006 ; la plate-forme d'expérimentation pour la valorisation des co-produits de la filière bois dans le sud vosgien en 2007 (voir encadrés ci-après). Cependant, ils n'ont pas engagé les opérations prévues.

- 1 > Les données du marché du travail par famille professionnelle au niveau régional en 2008 restent dans les mêmes ordre de grandeur : 39% des 1 636 offres d'emploi enregistrées sont des contrats de plus de six mois.
- 2 > «*Vosges - Inventer de nouvelles voies économiques pour contrer le déclin industriel et fixer la population*», Economie Lorraine n°150, INSEE, décembre 2008.
- 3 > Cf. Localisation des scieries de Lorraine par catégorie d'essence et par commune in «*Infos DRAF Lorraine*», Spéciale forêt n°6, janvier 2005.

Dans le domaine de l'ameublement, il existe tout de même une structure associative regroupant des professionnels de la filière, le Pôle Lorrain d'Ameublement Bois (PLAB) créé en 1992. En janvier 1999, le PLAB a obtenu le label SPL (système productif local)¹, délivré par la DIACT ; il est la reconnaissance d'un savoir-faire dans un secteur géographique et témoigne d'un certain dynamisme du réseau des entreprises².

Par ailleurs, un pôle d'innovation artisanal³ en lien avec la filière bois est en cours de développement dans les Vosges : le centre des techniques et innovations de la filière artisanale bois. Il vise à établir « des partenariats utiles avec les principaux centres de compétences régionaux et nationaux », à produire de la connaissance et une assistance aux entreprises. Il analyse les besoins des professionnels et du marché, notamment en termes environnementaux, d'évolutions des métiers et de professionnalisation. Une partie de son action devrait se tourner dans un premier temps vers la formation des professionnels des entreprises de la première transformation et des entreprises mettant en œuvre la construction bois.

L'industrie textile est également une activité historique de la région et plus particulièrement du département des Vosges⁴ : la filière se caractérise par une forte concentration d'entreprises, de tailles diverses dans le sud-est vosgien, de tradition cotonnière et par de rares entreprises, de tailles importantes dans les autres départements, orientées vers la transformation des matières à base de fibres synthétiques ou artificielles. Les technologies utilisées dans le secteur sont modernes ; les opérateurs se sont adaptés à ces exigences et doivent sans cesse progresser. Le textile habillement recouvrait deux réalités différentes :

- 1 • Le textile (filature, tissage, ennoblissement), industrie moderne, de process et capitalistique, qui emploie un personnel majoritairement masculin ;
- 2 • L'habillement, industrie de main d'œuvre qualifiée, très féminisée, qui a considérablement régressé depuis 2005, date de l'entrée de la Chine dans l'OMC.

Ce secteur industriel, marqué par des crises successives a connu de profondes mutations mais reste fragile. Le pari de l'innovation est lancé, notamment, avec le pôle de compétitivité Fibres Grand Est, interrégional, labellisé en 2005 (cf. encadré page 9).

1 > « Un système productif local (SPL) est un groupement d'entreprises, en majorité des PME/PMI qui mutualisent des moyens et développent des complémentarités sur un territoire de proximité, dans des domaines aussi variés que la production, le développement commercial et l'export, la communication, la veille et l'innovation technologique, les ressources humaines et la formation, les achats mutualisés, pour améliorer leur efficacité économique » Extrait du rapport d'activité 2008 de la DIACT.

2 > Cf. www.plab.org.
Cf. le contenu du projet SPL du PLAB, ses réalisations et perspectives sur www.diact.gouv.fr à la rubrique SPL.

3 > Cf. site des Pôles d'innovation : <http://innovation.infometiers.org/>

4 > « L'industrie textile en Lorraine », synthèse et rapport DRIRE Lorraine, 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS EN RÉGION

- « L'industrie textile en Lorraine », Rapport DRIRE, 2008.
- « Faisabilité d'un cluster du meuble haut de gamme en Lorraine », Acte 7, 2005.
- Infos DRAF Lorraine, spécial forêt
- « Vosges – Inventer de nouvelles voies économiques pour contrer le déclin industriel et fixer la population », Economie Lorraine n°150, INSEE, décembre 2008.

Sites : www.gipeblor.com et www.plab.org

POLES D'EXCELLENCE RURALE

De façon générale, les pôles d'excellence rurale correspondent à des projets innovants en milieu rural, bâtis autour de partenariats publics-privés, créateurs d'emplois directs et indirects et doivent permettre de créer ou conforter une véritable dynamique locale.

Pôle de l'ameublement (Vosges de l'Ouest)

Le projet visait à créer une vitrine ouverte au public et aux touristes présentant les savoir-faire (expositions permanentes et temporaires) et un espace dédié à l'innovation accueillant une association d'entreprises, des designers en résidence et un centre de ressources.

Plate-forme d'expérimentation pour la valorisation des coproduits de la filière bois (Vosges)

La plateforme d'expérimentation pour la valorisation des co-produits forestiers s'inscrivait dans une démarche stratégique qui visait à :

- développer l'économie d'un canton rural fragile inscrit en ZRR, Monthureux-sur-Saône, par l'installation d'une usine innovante dans le domaine de la valorisation des co-produits forestiers ;
- conceptualiser une filière innovante autour de la fabrication et la commercialisation de granulés-bois à partir de rémanents forestiers (dispositif unique en France importé de Suède).

Le projet était porté par le Pays d'Épinal-Cœur des Vosges. Ce pôle réunissait un très large partenariat tant public (ONF, chambre d'agriculture, collectivités et État) que privé (entreprises de la première transformation du bois).

N.B. : Ces deux pôles n'ont pas eu le développement ni l'activité escomptés à ce jour.

Source sur le site de la DIACT : <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr>

POLE DE COMPETITIVITE

L'objectif de ces pôles est de rapprocher des acteurs de l'industrie, de la recherche scientifique et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters, afin de favoriser l'innovation et la compétitivité des entreprises afin de les rendre plus visibles sur la scène internationale.

Fibres naturelles Grand Est (Alsace, Lorraine)

Ce pôle est labellisé par l'Etat et accompagné par les collectivités locales des régions Alsace et Lorraine pour mener à bien ses missions. Il se situe en « amont » de la filière des textiles techniques. Il a pour but de favoriser l'émergence et le développement d'une industrie transversale à forte valeur ajoutée à partir d'une même ressource, la fibre naturelle, par le rapprochement des secteurs textile-habillement, bois et papier.

Trois thématiques centrales :

- Conception et production de fibres, matériaux fibreux et de matériaux renforcés par des fibres ;
- Conception et production de produits à partir de ces matériaux ;
- Promotion et développement des fibres naturelles, des bio-polymères renouvelables et des matériaux ayant un éco-bilan positif.

Les entreprises impliquées dans ce pôle proviennent des filières bois, textile et papier, notamment représentées par les syndicats (syndicat textile de l'Est, UIT Alsace, Fibois Alsace, PAPEST...). Les structures de l'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologies dans les domaines du bois, du textile et du papier impliquées sont : CRITT bois, Cetelor en lien avec le CNRS et l'INRA, l'Université Henri Poincaré à Nancy et Epinal, l'Université de Haute Alsace à Mulhouse, l'Ecole des Mines...

N.B. : Un textile technique se définit comme tout produit ou matériau textile, dont les performances techniques et les propriétés fonctionnelles prévalent sur les caractéristiques esthétiques. Ces textiles techniques sont une diversification du secteur textile traditionnel. Ils apportent, en outre, des solutions nouvelles pour les autres secteurs industriels.

Voir également : www.competitivite.gouv.fr/ et www.polefibres.fr/

FAP

F30

Ouvriers qualifiés
du bois
et de l'ameublement

CARACTÉRISTIQUES de la FAP F30 et de l'emploi au plan national

Sont traditionnellement affectées à cette famille les **trois professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** suivantes :

- ◆ Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement (73,3% des effectifs nationaux en 2005) ;
- ◆ Artisans de l'ameublement (20,4%) ;
- ◆ Artisans du travail mécanique du bois (6,3%).

Sont partiellement affectés à cette famille professionnelle les **huit emplois-métiers** suivants :

- ◆ 47214 Tapissier décorateur en ameublement ;
- ◆ 47331 Réalisateur d'ouvrages en bois et matériaux associés ;
- ◆ 47332 Façonnier d'ouvrages décoratifs en bois et matériaux associés ;
- ◆ 46311 Opérateur de sciage débit ;
- ◆ 46321 Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (matériaux associés) ;
- ◆ 46322 Façonneur bois et matériaux associés (production de série) ;
- ◆ 46323 Monteur d'ouvrages en bois et matériaux associés (production de série) ;
- ◆ 47333 Finisseur sur bois.

Cette famille professionnelle (FAP) affichait une baisse de 19% entre 2003 et 2005 pour atteindre 70 185 actifs en emploi. Parallèlement, les effectifs de la FAP des ouvriers non qualifiés (ONQ) du bois et de l'ameublement diminuaient de 22%, comptabilisant alors 28 989 actifs en emploi¹. Le recours au CDI est plus important dans la famille des ouvriers qualifiés (OQ) du bois et de l'ameublement : près de 92% des salariés en bénéficient contre 75% des ONQ. Cependant, le contrat d'apprentissage est davantage répandu dans la FAP des ONQ du bois et de l'ameublement² dans laquelle la part des actifs de moins de 25 ans est quatre fois plus élevée (soit près de 23% des ONQ). L'apprentissage se révèle être une porte d'entrée privilégiée dans ces professions.

Les ouvriers qualifiés sont en moyenne plus âgés ; les actifs de plus de 45 ans représentent 35% d'entre eux contre 19% des ouvriers non qualifiés. Il faut prendre en compte le fait que 27% des ouvriers qualifiés ne sont pas sous statut salarié. Près des trois quarts des indépendants sont « *artisans de l'ameublement* » (PCS). Ces derniers fabriquent, rénovent et réparent des meubles ; on y retrouve les ébénistes, menuisiers en meubles et tapissiers décorateurs ainsi que les matelassiers et vernisseurs. Le pourcentage de femmes est plus important dans la PCS des « *artisans du travail mécanique du bois* » (35%) que dans l'ensemble de la FAP (14%). Les actifs de cette profession sont spécialisés dans la première transformation du bois, ou la fabrication d'objets en bois³.

Le temps partiel est peu développé : il concerne 2% des ouvriers qualifiés actifs et à peine 5% des ouvriers non qualifiés.

Répartition et part des emplois de la FAP F30 selon le secteur d'activité

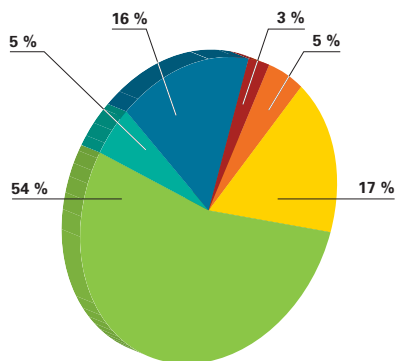
Principaux secteurs d'activité ⁴	Nbre d'actifs occupés	Part des actifs en %	Poids dans le total du secteur
Total des actifs occupés dont :	70 185	100%	
Industries des équipements du foyer (C4)	31 044	44,2%	15,0%
Industries du bois et du papier (F3)	21 096	30,1%	13,0%
Construction (H0)	8 606	12,3%	0,5%
Commerce de détail, réparations (J3)	2 459	3,5%	0,1%

Données 2005, source INSEE Enquête Emploi

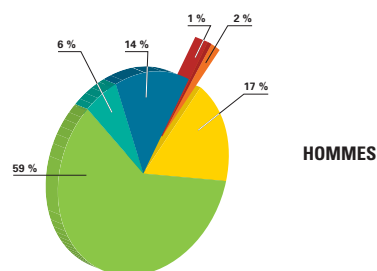
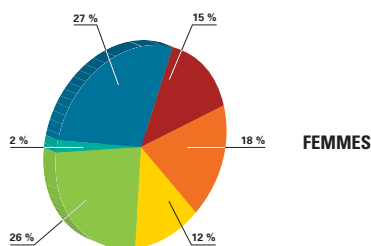
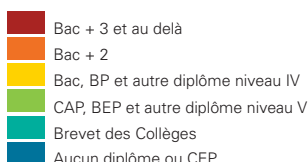
- 1 > Après trois années consécutives de baisse, les effectifs des ouvriers qualifiés sont à nouveau en progression en 2008. Tandis qu'après des variations à la baisse et à la hausse, les effectifs des ONQ en 2008 équivalent à 2005.
- 2 > Soit 8% des salariés ONQ contre 1% des salariés OQ.
- 3 > Cette PCS est modeste en terme d'effectifs soit 6,3% de la FAP. Elle comprend les entrepreneurs de scierie, les fabricants de caisses, de palans sur bois.
- 4 > Secteurs d'activité de la Nomenclature Economique de Synthèse (NES) en 36 postes. Les secteurs sont représentés lorsque les effectifs sont supérieurs à 2 000.
- 5 > « *Le bois en chiffres* » Hors série production industrielle, Sessi, Edition 2008.
« *Le meuble en chiffres* » Hors série production industrielle, Sessi, Edition 2008.

Les secteurs des « *industries des équipements du foyer* », comprenant l'industrie de l'ameublement, et des « *industries du bois et papier* » concentrent près des trois quarts des actifs. Les petites et moyennes entreprises emploient plus de la moitié des actifs. L'ameublement, qui fait partie du secteur des « *industries des équipements du foyer* », est particulièrement concurrencé par les produits de l'étranger réputés moins chers et a subi une baisse d'activité. Dans « *l'industrie du travail du bois* », l'activité s'est maintenue, en partie soutenue par la construction⁵.

Le diplôme le plus élevé des actifs occupés de la FAP F30 en 2005



ENSEMBLE des actifs occupés



Données 2005, source INSEE Enquête Emploi

Les ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement certifiés au niveau V sont largement majoritaires. Toutefois, les actifs de niveau VI et Vbis représentent près du tiers des effectifs (31% contre 57% chez leurs homologues non qualifiés).

Plus de la moitié des actifs diplômés tous niveaux de formation confondus sont issus de la filière du «*travail du bois et de l'ameublement*» ; au niveau IV, cette portion atteint près des deux tiers des certifiés. Les filières spécialisées dans les domaines «*mécanique, électricité et électronique*» ont été suivies par 8% des ouvriers qualifiés diplômés contre 23% des ONQ diplômés¹.

Le chômage de la FAP est proche de la moyenne du domaine (respectivement 13 et 14%).

PERSPECTIVES au plan national

Selon les travaux sur la prospective des métiers au niveau national², les effectifs de la famille professionnelle devraient progresser d'un quart entre 2005 et 2015. Sur cette même période 33 000 postes seraient à pourvoir dont deux sur cinq correspondraient à des créations d'emplois.

1 > Par ailleurs, 30% des ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement sont certifiés dans le «*travail du bois et de l'ameublement*» et 18% dans la spécialité de formation «*comptabilité, gestion*».

2 > «*Les métiers en 2015*», Olivier CHARDON (DARES), Marc Antoine ESTRADÉ (C.A.S.), La documentation Française, 2007.

CARACTÉRISTIQUES de la FAP F30 et de l'emploi en Lorraine

Actifs en emploi

En 1999, la Lorraine comptait 3 706 «*ouvriers qualifiés du bois*». Leur poids dans les Vosges de l'ouest était beaucoup plus élevé que dans les autres zones d'emploi.

Tout comme au niveau national, les principaux secteurs employeurs sont les «*industries d'équipement du foyer*» (48%) et les «*industries du bois et du papier*» (37%), suivis de la «*construction*» (7%).

Les femmes peu présentes dans cette FAP des ouvriers qualifiés (9%) étaient davantage représentées dans la FAP des ouvriers non qualifiés (22%).

Le niveau de formation des ouvriers qualifiés du bois a tendance à s'élever. Les effectifs de cette FAP se concentrent sur les niveaux V et IV, qui totalisent respectivement 49% et 10% des actifs ; chez les plus jeunes (moins de 26 ans) ces pourcentages passent à 52% et 29% : la nécessité de maîtriser les nouvelles technologies favorise cette tendance à l'élévation du niveau.

1 > Ces entreprises sont très loin de représenter la majorité des effectifs de ces métiers.

2 > 370 demandeurs d'emploi dans la FAP des ouvriers non qualifiés.

En 2005, dans les entreprises de 50 salariés et plus¹, alors que l'on observe autant d'entrées que de sorties pour les emplois d'ouvriers non qualifiés (autour de 170), pour les ouvriers qualifiés, les sorties sont supérieures aux entrées, soit 100 ouvriers sortis pour 89 entrés. Les personnes de moins de 25 ans constituent un tiers des entrées et un quart des sorties.

Demande d'emploi

Entre 2004 et 2006, le nombre de demandeurs d'emploi dans la FAP des ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement a connu une diminution plus marquée (18%) que celle des non qualifiés (9%). Toutefois, le nombre d'ouvriers qualifiés au chômage était plus élevé. Au 31 décembre 2006, cette FAP comptait 585 demandeurs d'emploi², les trois quarts étaient immédiatement disponibles (catégories 1, 2, 3).

Niveau de formation et âge des demandeurs d'emploi (toutes catégories comprises)

	Niveau I à III	Niveau IV	Niveau V	Niveau Vbis ou VI	Total	Effectif	% non diplômés
Moins de 25 ans	s.	17,8 %	75,4 %	s.	100 %	118	35,6
25 - 34 ans	s.	23,8 %	68,9 %	4,9 %	100 %	122	30,3
35 - 44 ans	3,9 %	10,2 %	62,5 %	23,4 %	100 %	128	52,3
45 - 54 ans	s.	5,2 %	49,4 %	43,1 %	100 %	174	59,2
55 ans et plus	—	s.	25,6 %	65,1 %	100 %	43	76,2
Ensemble	2,7 %	13,0 %	59,8 %	24,4 %	100 %	585	48,2
% non diplômés	s.	21,1 %	34,0 %	—		48,2 %	

Source : Marché du travail, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville - Données 2006.

Dans cette FAP, 41% des ouvriers au chômage ont moins de 35 ans. Les femmes sont peu nombreuses (13%) tout comme chez les actifs.

Près de 60% des demandeurs d'emploi sont de niveau V ; cette proportion augmente chez les plus jeunes (cf. tableau page précédente).

La proportion de chômeurs de longue durée reste proche de la moyenne régionale observée, soit 30% d'inscrits depuis un an et plus. Cette part est plus faible pour les ouvriers non qualifiés soit 23%.

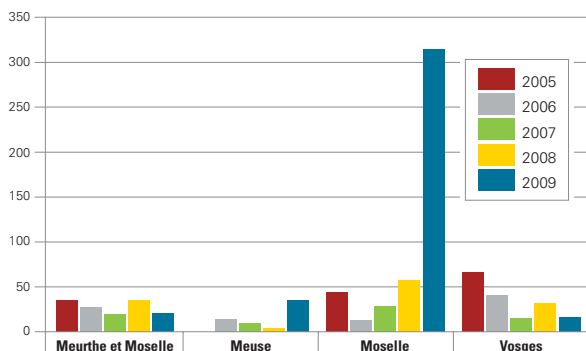
Offre d'emploi¹

En 2006, la FAP enregistrait 526 offres d'emploi, environ la moitié (49%) concernait des contrats de plus de six mois

Alors que le nombre de projets de recrutement a diminué de moitié entre 2005 et 2007, il s'est fortement accru en 2009 et tout particulièrement en Moselle. Nous cernons mal les facteurs à l'origine de cette augmentation, d'autant que la tendance générale pour les métiers d'ouvriers de l'industrie est plutôt au recul du nombre de projets de recrutements².

En termes prospectifs, le besoin d'emploi s'expliquerait avant tout par le remplacement des effectifs partant en retraite, la création nette d'emplois en Lorraine s'annonçant faible (moins de 15% des postes à pourvoir).

Evolution du nombre de projets de recrutement par département



BMO, source ASSEDIC 2005, 2006, 2007, 2008, Pôle Emploi 2009.

Besoin de main d'œuvre - ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement et autres ouvriers qualifiés du bois

Année	Nbre de projets de recrutement				
	M.-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Région
2005	35	-	44	66	145
2006	27	14	13	41	95
2007	20	9	28	15	72
2008	35	4	57	32	128
2009	21	35	315	16	387

BMO, source ASSEDIC 2005, 2006, 2007, 2008, Pôle Emploi 2009.

- 1 > Il faut distinguer les offres d'emploi enregistrées qui sont des **offres effectives**, des intentions de recrutement exprimées par les entreprises dans l'enquête BMO qui sont des **offres potentielles**.
- 2 > Cf. Enquête des besoins de main d'œuvre en 2009 en Lorraine, Pôle Emploi – CREDOC.

LES FORMATIONS qualifiantes en Lorraine

FAP
F30

Rapprochement entre les certifications préparées et les emplois-métiers visés selon la nomenclature ROME [FAP F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement]

NSF	Certifications	Niveau	46311 - Opérateur de sciage débit	46321 - Conducteur de machine de fabrication des industries de l'ameublement et du bois (et matériaux associés)	46322 - Façonneur bois et matériaux associés (production de série)	46323 - Monteur d'ouvrages en bois et matériaux associés (production de série)	47333 - Finisseur sur bois	47331 - Réalisateur/réalisatrice d'ouvrages en bois et matériaux associés	47332 - Façonnier d'ouvrages décoratifs en bois et matériaux associés
234	Titre professionnel finisseur vernisseur sur bois	V					●		
234	CAP Ebéniste	V							●
234	CAP arts du bois option sculpteur ornemaniste	V					●	●	
234	CAP Menuisier en siège	V						●	
234	CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	V		●	●	●		●	
234	CAP conducteur opérateur de scierie	V	●	●					
234	BEP bois et matériaux associés (dernière session 2009 remplacé par le BEP métier du bois)	V	●	●	●				
234	BEP première transformation bois	V	●	●	●				
234	Bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés	IV						●	
234	Bac pro technicien de scierie	IV	●						
234	Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste*	IV							●
234	BP Industries du bois (dernière session en 2008)	IV	<i>Pas d'appariement direct avec les ROME de la FAP étudiée</i>						
234	BP Menuisier	IV						●	
234	BMA Ebéniste*	IV						●	●

* voir NOTA BENE page 16

Autres affectations possibles

NSF	Certifications	Niveau	42122 - Monteur en structures bois	42221 - Poseur de fermetures menuisées	51134 - Agent d'encadrement des industries de l'ameublement et du bois
234	BEP bois et matériaux associés (dernière session 2009 remplacé par le BEP métier du bois)	V	●	●	
234	BEP première transformation bois	V	●	●	
234	BP Industries du bois (dernière session en 2008)	IV			●

NOTA BENE

**Les diplômes des métiers d'arts (BMA Ebéniste ; Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste ; Bac pro artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement) peuvent être affectés dans la FAP Artisanat K00, qui regroupe les «artisans, les ouvriers qualifiés et non qualifiés divers de type artisanal» ; cependant il n'est pas possible de distinguer la spécificité des métiers. Aussi, il a été choisi ici de les affecter dans la FAP renvoyant au domaine de compétences.*

Rappel :

Les charpentiers sont classés dans la famille des ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment.

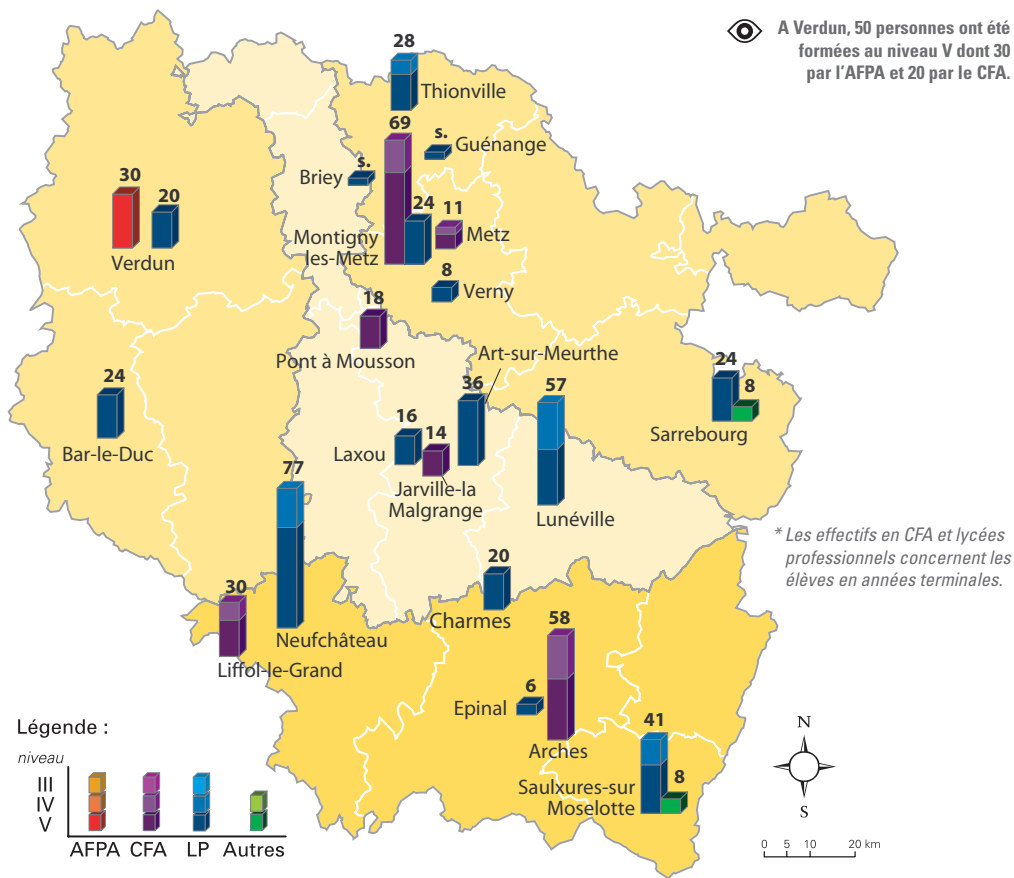
Les menuisiers qualifiés du bâtiment sont classés dans la famille des ouvriers qualifiés du bâtiment du second œuvre.

La filière de formation en tapisserie d'ameublement est exclusivement développée dans les Vosges de l'Ouest et représente une trentaine d'individus en année terminale en 2006.

NSF	Certifications	Niveau	47214 - Tapisserie-décorateur en ameublement
242	CAP tapissier d'ameublement en décor	V	●
242	CAP tapissier d'ameublement en siège	V	●
242	Bac pro artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement*	IV	●
242	BP d'ameublement option C : tapisserie en décoration	IV	●

* voir NOTA BENE page 16

Effectifs formés* en Lorraine sur des actions certifiantes visant les métiers de la [FAP F30 Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement] par organisme et niveau de formation



Sources : DRAFFA Lorraine - Direction de l'apprentissage du CRL Lorraine - Direction de la formation professionnelle du CRL Lorraine
- DAET de l'académie de Nancy-Metz - ASSEDIC (Données 2006)
© OREFQ - Arcview - IGN GéoFla

En 2006, la voie de l'**apprentissage** permettait de préparer cinq CAP (CAP Ebénisterie ; CAP Menuisier en siège ; CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement ; CAP tapissier d'ameublement en décor ; CAP tapissier d'ameublement en siège) et quatre diplômes de niveau IV (Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste* ; BP d'ameublement option C : tapisserie en décoration ; BP Industries du bois ; BP Menuisier)

L'**AFPA** proposait une formation concernant les métiers de la famille professionnelle des ouvriers qualifiés du bois.

Titre professionnel finisseur vernisseur sur bois

Ce titre de niveau V se compose de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- > Préparer des supports bois en vue de leur finition ;
- > Réaliser des finitions courantes sur supports bois ;
- > Réaliser des finitions spéciales sur supports bois.

L'accès à la formation est possible avec un niveau 3^{ème} ou équivalent et après un entretien de confirmation du besoin de formation, le passage d'un questionnaire général de candidature, de tests, et un second entretien.

DURÉE : 5 mois, soit 700 heures.

La formation comprend trois périodes en entreprise de deux semaines chacune.

EMPLOIS VISÉS :

- Agent de finition (bois) ;
- Finisseur (bois) ;
- Opérateur de finition (bois).

CAP conducteur opérateur de scierie

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Analyse technologique d'une situation professionnelle ;
- > Réalisation d'une production ;
- > Travaux de préparation de la production ;
- > Français ;
- > Histoire-géographie ;
- > Mathématiques et sciences ;
- > Education physique et sportive.

Les enseignements technologiques et professionnels portent notamment sur :

- > Les machines de sciage, leurs réglages et leur conduite ;
- > Le matériau bois et les caractéristiques des essences ;
- > La maintenance des installations : les énergies utilisées (électrique, hydraulique, pneumatique) et les interventions nécessaires en termes de maintenance préventive et corrective pour assurer l'entretien des équipements ;
- > La santé et la sécurité au travail.

Période de formation en milieu professionnel de 14 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Conducteur de scierie ;
- Opérateur sur les machines du domaine d'activité.

Principalement dans les entreprises de scierie pouvant éventuellement intégrer une unité de valorisation du bois (fabrication de palettes, de caisses, de charpentes traditionnelles et industrielles...).

CAP ébéniste

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Préparation, réalisation graphique ;
- > Arts appliqués - Etude de construction - Technologie ;
- > Français et Histoire-Géographie ;
- > Mathématiques et Sciences ;
- > Education physique et sportive ;
- > Langue vivante étrangère.

Les enseignements professionnels portent sur :

- > Le fonctionnement d'un meuble (dimensions, jeux, formes, liaisons), des outils manuels et des machines ;
- > La coupe des matériaux, les techniques d'usinage, de montage et de finition (raclage, ponçage) ;
- > La connaissance des matériaux : le bois et ses dérivés, les produits de finition ou les colles... les diverses variétés de bois (chêne, noyer, merisier, bois précieux ou exotiques tel que le bois de rose, l'acajou...) ; l'origine des essences, les variations de dimensions du bois, son séchage, ses altérations.

Période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Ebéniste.

Dans les entreprises artisanales ou entreprises de petite et moyenne taille de fabrication de meubles massifs ou plaqués, ou d'agencements intérieurs.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Bac pro artisanat et métier d'art option ébéniste ;
- BMA ébéniste ;
- BTM option ébéniste ;
- Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA).

* voir RAPPEL page 22

Un sixième CAP pouvait être préparé par la voie scolaire (CAP arts du bois option sculpteur ornementaliste). Les **lycées professionnels** proposaient également un BEP (BEP bois et matériaux associés ou BEP première transformation bois) et cinq diplômes de niveau IV (BMA Ebéniste ; Bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés ; Bac pro artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement ; Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste ; Bac pro technicien de scierie).

Le **Conseil Régional** a financé une action spécifique de formation professionnelle, destinées aux personnes en recherche d'emploi, préparant au CAP conducteur opérateur de scierie.

CAP art du bois option sculpteur ornementaliste

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Exécution d'un ornement et modelage ;
- > Dessin ;
- > Technologie et prévention des accidents ;
- > Histoire des styles des arts du bois ;
- > Français et histoire-géographie ;
- > Mathématiques et sciences ;
- > Education physique et sportive.

L'enseignement technologique et professionnel porte sur :

- > Arts appliqués et culture artistique ;
- > Dessin technique et dessin d'art : techniques de base de préparation d'un ouvrage ;
- > Connaissance du bois et des techniques de préparation ;
- > Choix et préparation des outils à mains (gouge, bédane...) et des machines.

Période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Sculpteur ;
- Sculpteur ornementaliste ;
- Ebéniste ;
- Restaurateur ;
- Agenceur.

Dans les ateliers d'ébénisterie ou de restauration de meubles et d'objets anciens ; Dans les activités de réalisation d'objet et d'éléments décoratifs, de l'agencement et de l'architecture.

POURSUITE D'ÉTUDES ENVISAGEABLE :

- Bac pro ou Brevet de maîtrise dans une spécialité du travail du bois : ébénisterie, sculpteur sur bois...
- Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA) spécialité sculpture.

CAP menuisier en sièges

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Exécution à la main d'un siège à partir de plans et de débits sciés et corroyés ;
- > Dessin et technologie de construction ;
- > Technologie générale et de spécialité ;
- > Histoire des styles ;
- > Français et histoire-géographie ;
- > Mathématiques et sciences ;
- > Education physique et sportive.

Période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Menuisier en sièges ;
- Restaurateur de mobilier.

Dans un atelier de fabrication de siège, de menuiserie, de restauration de mobilier ; Dans une activité artisanale liée au meuble ;

Dans un atelier de prototypage dans l'industrie du siège.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Bac pro technicien constructeur bois ;
- Bac pro technicien menuisier-agenceur ;
- Bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés ;
- Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste ;
- BMA ébéniste ;
- BTM ébéniste ;
- Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA).

CAP menuisier - fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Analyse d'une situation professionnelle ;
- > Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement (portes et fenêtres, volets ou persiennes, portails et portillons, placards et rangements, mobiliers de collectivités, habillages muraux) ;
- > Pose mobiliers d'agencement intérieur ;
- > Français, histoire - géographie ;
- > Mathématiques et sciences ;
- > Education physique et sportive.

Les enseignements professionnels portent notamment sur :

- > Communication technique : les parties constitutives d'un ouvrage, ses caractéristiques et fonctions ;
- > Expression graphique (dessins de fabrication, plans d'architecte), conventions et normes de représentation, logiciels type DAO ;
- > Les matériaux et produits, leurs propriétés et caractéristiques physiques et mécaniques ;
- > Les procédés et processus de réalisation : l'usinage, l'assemblage et le montage (pressage, serrage, vissage, agrafage, clouage, collage, éléments de décoration, vitrages et miroiterie...), la finition (ponçage, rebouchage, lustrage, égrainage des surfaces, application de produits...) ; la pose (niveau, symétrie, moyens de fixation, contrôles de verticalité, d'horizontalité...).
- > Santé et sécurité ;
- > Contrôle et qualité ;
- > Maintenance : entretien préventif (nettoyage, graissages) ; organes à remplacer ; essais ; vérifications.

Période de formation en milieu professionnel de 14 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Menuisier ;
- Menuisier fabricant.

Dans les entreprises de deuxième transformation du bois spécialisées dans la fabrication de menuiseries, de mobiliers et d'agencements en bois et matériaux dérivés.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- MC parqueteur ;
- MC plaquiste ;
- CAP arts du bois ;
- CAP ébéniste ;
- CAP menuisier en sièges ;
- CAP constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;
- BP menuisier ;
- BP construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;
- Bac pro productique bois ;
- Bac pro technicien constructeur bois ;
- Bac pro technicien menuisier agenceur.

FAP
F30

CAP tapissier d'ameublement en décor

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Analyse d'une situation professionnelle ;
- > Réalisation d'ouvrages ;
- > Français et Histoire-Géographie ;
- > Mathématiques-Sciences ;
- > Éducation physique et sportive ;
- > Langue vivante étrangère.

L'enseignement technologique et professionnel porte sur :

- > Apprentissage du dessin et connaissance des styles en ameublement et décoration ; lecture d'un schéma ou dessin technique ; connaissance des conventions de représentation du mobilier ;
- > Connaissance des matériaux : tissus, matériaux de garnissage... ;
- > Acquisition des techniques de confection et de couture, des techniques de collage, d'incrustation et d'assemblage.

Période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Tapissier-décorateur en ameublement.

Dans les entreprises artisanales ou PME de tapisserie d'ameublement.

En atelier de fabrication à l'unité ou sur des petites séries.

Dans un commerce intégrant la vente de tissus, de mobiliers, de moquette.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Bac pro Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement ;
- BP Ameublement tapisserie décoration ;
- BTM Tapissier décorateur option couture.

CAP tapissier d'ameublement en sièges

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Analyse d'une situation professionnelle ;
- > Réalisation d'ouvrages ;
- > Français et Histoire-Géographie ;
- > Mathématiques-Sciences ;
- > Éducation physique et sportive ;
- > Langue vivante étrangère.

L'enseignement technologique et professionnel porte sur :

- > Apprentissage du dessin et connaissance des styles en ameublement et en décoration ;
- > Connaissance des matériaux (crin animal, fibres végétales...) et des précautions de mise en œuvre ;
- > Acquisition des techniques de garnissage de siège et de pose de tissus ;
- > Connaissance du matériel : machines à coudre, machine à carder, cordes, ficelles,...

Période de formation en milieu professionnel de 12 semaines.

EMPLOIS VISÉS :

- Tapissier-décorateur en ameublement.

Dans les entreprises artisanales ou PME de tapisserie en siège et d'ameublement ;

En atelier de fabrication à l'unité ou sur des petites séries.

POURSUITE D'ÉTUDES :

- Bac pro Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement ;
- BP Ameublement tapisserie décoration ;
- BTM Tapissier décorateur option garniture.

BEP bois et matériaux associés

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Réalisation, technologie et arts appliqués ;
- > Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire ;
- > Expression française ;
- > Mathématiques - sciences physiques ;
- > Histoire Géographie ;
- > Langue vivante étrangère ;
- > Éducation physique et sportive.

EMPLOIS VISÉS :

- Opérateur de scierie, ouvrier de scierie ;
- Charpentier, charpentier bois ;
- Menuisier, agenceur ;
- Menuisier industriel ;
- Conducteur de machine à bois ;
- Agent d'usinage.

Dans les scieries pouvant éventuellement intégrer une unité de valorisation du bois (fabrication de palettes, de caisses, de charpentes, réalisation de traitements) ;

Selon l'option choisie :

- Dans les entreprises travaillant pour le secteur du bâtiment dans les domaines de la charpente ou de la menuiserie et de l'agencement (pour des activités de fabrication et de pose) ;

- Dans les entreprises de fabrication industrielles de menuiseries ou de produits en bois et matériaux dérivés.

Bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Mathématiques et sciences physiques ;
- > Travaux pratiques de sciences physiques ;
- > Étude d'une fabrication [analyser les données de définition, opératoires et de gestion, proposer des améliorations et quantifier les matériaux et composants] ;
- > Préparation d'une fabrication [établir le processus de production, le mode opératoire et les documents de fabrication] ;
- > Suivi d'une production en entreprise [prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité au travail, animer une équipe au sein de l'atelier, émettre des avis et des propositions] ;
- > Mise en œuvre d'une fabrication [élaborer un programme en utilisant un logiciel de FAO, choisir et prérégler des outils et appareillages, mettre en œuvre un moyen de fabrication, de montage et de finition] ;
- > Suivi et contrôle d'une fabrication ;
- > Langue vivante ;
- > Français, histoire et géographie ;
- > Éducation artistique, arts appliqués ;
- > Éducation physique et sportive.

Période de formation en milieu professionnel de 16 semaines (8 semaines par année).

EMPLOIS VISÉS :

- Menuisier ;
- Menuisier en meuble ;
- Technicien de fabrication bois ;
- Chef d'équipe en menuiserie.

Dans une entreprises de menuiserie et d'ameublement (petites et moyennes séries).

Bac pro technicien de scierie

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Mathématiques et sciences physiques ;
- > Travaux pratiques de sciences physiques ;
- > Analyse technique d'une production et d'un système ;
- > Préparation d'une production organisation des activités de production et de valorisation des sciages
- > Réalisation et suivi de productions en entreprise [animer une équipe de travail, communiquer avec les différents partenaires et de rendre compte du déroulement des activités de production de l'entreprise] ;
- > Production de sciage et valorisation [conduire l'ensemble des opérations de fabrication de produits de scierie (opérations en amont du sciage, sciage de premier et second débit), valorisation et conditionnement des produits de la première transformation] ;
- > Maintenance des matériels - contrôle qualité [maintenir en état les équipements et vérifier la conformité des produits] ;
- > Langue vivante ;
- > Français, histoire et géographie ;
- > Éducation artistique, arts appliqués ;
- > Éducation physique et sportive.

EMPLOIS VISÉS :

- Technicien de scierie ;
- Chef d'équipe de scierie.

Dans une scierie intégrant éventuellement une unité de valorisation du bois.

POURSUITE D'ÉTUDES

ENVISAGEABLE :

- BTS, secteur bois (selon dossier).

Bac pro artisanat et métiers d'art option ébéniste

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Étude d'un ouvrage et d'un système de fabrication ;
- > Préparation d'une fabrication ;
- > Art et technique, analyse formelle et stylistique ;
- > Évaluation de la formation en milieu professionnel ;
- > Lancement et fabrication d'un ouvrage ;
- > Projet d'art appliqué ;
- > Économie et gestion ;
- > Mathématiques et sciences physiques ;
- > Langue vivante ;
- > Français - histoire géographie ;
- > Éducation artistique-arts appliqués ;
- > Éducation physique et sportive.

Les enseignements professionnels portent sur :

- > Les matériaux bois, dérivés, matériaux associés intervenant dans la fabrication, la finition et le décor du mobilier ;
- > La technologie appliquée à l'ameublement, les arts appliqués liés à l'habitat et à l'aménagement du cadre de vie ;
- > Les techniques manuelles ou automatiques propres au travail du bois (coupe et montage, assemblage et finition), l'informatique (logiciels CAO, DAO, devis) ;
- > Histoire de l'art (styles, époques...), géométrie, dessin technique, lecture de plans.

Période de formation en milieu professionnel de 16 semaines (8 semaines par année).

EMPLOIS VISÉS :

- Ebéniste ;
- Restaurateur ;
- Agenceur (y compris agencement de l'environnement architectural).

Dans un atelier d'ébénisterie, un atelier de restauration, un atelier de prototypage.

Bac pro artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication ;
- > Préparation d'une fabrication ;
- > Art et technique, analyse formelle et stylistique ;
- > Evaluation de la formation en milieu professionnel ;
- > Lancement et fabrication d'un ouvrage ;
- > Projet d'art appliqué ;
- > Economie et gestion ;
- > Mathématiques et sciences physiques ;
- > Langue vivante ;
- > Français - histoire géographie ;
- > Education artistique-arts appliqués ;
- > Education physique et sportive.

Les enseignements professionnels portent notamment sur :

- > Sciences et techniques industrielles : les tissus et garnissages, leurs caractéristiques physiques et chimiques. Les techniques de fabrication, manuelles ou automatiques, le montage, l'assemblage, la finition, ainsi que l'organisation de la fabrication ;
- > Lecture d'un dessin technique ou d'un plan, mesures avant réalisation d'un ouvrage ;
- > Gestion : les stocks et l'approvisionnement, les coûts, les devis, la maintenance, les délais... ;
- > Histoire de l'art et des styles : historique du mobilier, du décor intérieur, des tissus, ainsi que de la garniture des sièges et des lits.

Période de formation en milieu professionnel de 16 semaines (8 semaines par année).

EMPLOIS VISÉS :

- Tapissier ;
- Tapissier décorateur ;
- Tapissier d'ameublement.

Dans les activités de rénovation et aménagement intérieur.

POURSUITE D'ÉTUDES ENVISAGEABLE :

- DMA arts de l'habitat, option décor et mobilier, spécialité tapisserie décoration (avec un très bon dossier) ;
- Formations complémentaires d'initiative locale (FCIL).

BP ameublement option C : tapisserie en décoration

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Etude, préparation et suivi d'un ouvrage ;
- > Réalisation et mise en œuvre ;
- > Arts Appliqués ;
- > Mathématiques ;
- > Français.

EMPLOIS VISÉS :

- Artisan en ameublement ;
- Tapissier décorateur ;
- Tapissier d'ameublement.

Dans un atelier artisanal ;
Dans une PME d'ameublement et de tapisserie.

RAPPEL :

BTM - Brevet Technique de Métiers (niveau IV)

BMA - Brevet des Métiers d'Art (niveau IV)

DFESMA - Diplôme de Fin d'Etudes Secondaires des Métiers D'art (niveau IV).

DMA - Diplôme des Métiers d'Art (niveau III)

BP industries du bois

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Etude technique et scientifique d'un processus de réalisation d'un ouvrage ;
- > Analyse et optimisation de procédés de fabrication sérielle ;
- > Etude mathématique et scientifique ;
- > Préparation d'une production ;
- > Rédaction d'un processus de fabrication ;
- > Planification d'une production ;
- > Mise en œuvre ;
- > Suivi et contrôle de production ;
- > Expression française et ouverture sur le monde.

EMPLOIS VISÉS :

- Agent d'encadrement (bois) ;
- Agent de maîtrise (bois).

Dans les PMI, PME et grandes entreprises des industries de l'ameublement et du bois.

BP Menuisier

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Etude de conception, scientifique et artistique d'ouvrage ;
- > Etude d'ouvrage et choix de solutions technologiques ;
- > Réalisation des plans d'exécution ;
- > Étude mathématique et scientifique ;
- > Préparation de fabrication et de chantier ;
- > Fabrication d'un ouvrage complexe ;
- > Mise en œuvre sur un chantier ;
- > Expression française et ouverture sur le monde.

EMPLOIS VISÉS :

- Menuisier.

Dans les entreprises artisanales, PME et PMI du secteur de la menuiserie.

BMA Ebéniste

COMPOSANTES DE CERTIFICATION :

- > Etude d'un produit ;
- > Réalisation d'un produit ;
- > Gestion ;
- > Arts appliqués ;
- > Technologie ;
- > Français ;
- > Mathématiques et sciences appliquées ;
- > Langue vivante ;
- > Vie sociale et professionnelle.

EMPLOIS VISÉS :

- Ebéniste restaurateur ;
- Artisan d'arts de l'ameublement et de la décoration intérieure ;
- Artisan d'arts du bois et de la décoration.

Dans le domaine des arts de l'ameublement et de la décoration intérieure.

Dans les entreprises de conception de réalisation ou de restauration de meubles massifs et/ou plaqués, de style ou contemporain ;

Dans les entreprises artisanales (ébénistes, restaurateurs, menuisiers en meuble et menuisiers en siège).

EFFECTIFS et caractéristiques des formés

Les effectifs en formation visaient des métiers de première et de seconde transformation. Un tiers des formés (années terminales) étaient positionnés sur des formations menant prioritairement à la conduite de machines. Les formations tournées vers les « métiers d'art » représentaient 7% des effectifs.

Le département des Vosges comptait près de 38% des effectifs observés en formation. Les élèves d'années terminales des lycées professionnels représentaient 60% des formés.

Lieu et niveau de formation des stagiaires et des élèves en année terminale formés en 2006

		Nombre de formés par DÉPARTEMENT				TOTAL	
		Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges		
Prescripteur ou financeur	Niveau IV	26	—	29	69	124	
	en %	21,0	—	23,4	55,6	100,0	
AFPA		—	—	—	—	—	
Conseil Régional		—	—	—	—	—	
Education nationale (LP)		26	—	8	35	69	
Apprentissage - CFA		—	—	21	34	55	
ASSEDIC		—	—	—	—	—	
	Niveau V	119	74	147	171	511	
	en %	23,3	14,5	28,8	33,5	100,0	
AFPA		—	30	—	—	30	
Conseil Régional		—	—	8	8	16	
Education nationale (LP)		87	44	80	109	320	
Apprentissage - CFA		32	—	59	54	145	
ASSEDIC		—	—	—	—	—	
Ensemble de la FAP - F30		145	74	176	240	635	
		en %	22,8	11,7	27,7	37,8	100,0

Sources : données communiquées par la DRAFPA Lorraine - Direction de l'Apprentissage et Direction de la Formation Professionnelle du Conseil Régional - DAET de l'académie de Nancy-Metz - ASSEDIC Lorraine.

LES ENJEUX de la formation

Métiers, activités et territoire

L'activité de la filière bois présente en Lorraine est particulièrement concentrée sur certains territoires (essentiellement dans les Vosges et un peu en Meuse), au plus près de la ressource bois. Les métiers de la famille professionnelle et les secteurs employeurs regroupent des réalités très différentes en termes de positionnement dans la filière (première,

deuxième et troisième transformation), d'insertion sur des marchés concurrentiels, d'organisation industrielle (en lien avec la taille et les équipements des établissements) et de contraintes de travail.

Ces métiers ont en commun d'intervenir principalement sur le matériau bois (mais pas

uniquement). La valorisation du bois comme éco matériau concourt à maintenir, voire à développer les activités des entreprises industrielles. L'éco construction, mise en valeur en 2001 dans un accord cadre Bois Construction Environnement (signé entre différents ministères, l'ADEME et les organisations professionnelles), est actuellement favorisée par les orientations du Grenelle de l'environnement (2008). Les besoins en matériaux du bâtiment pour l'agencement intérieur et le gros œuvre influent sur l'activité de l'industrie du bois, et par conséquent sur son besoin de main d'œuvre. Si ces pistes de développement économiques devaient aboutir, il y aurait une reprise des recrutements, mais à quel horizon ? Tout dépend du soutien apporté à la filière par la puissance publique.

Les écolabels (type FSC : Forest Stewardship Council) et normes européennes (PEFC : Pan-European Forest Certification)¹ se sont développés dans la filière bois depuis plusieurs années ; ils visent avant tout à garantir une gestion durable de la forêt. Par ailleurs, la réduction progressive de l'usage de substances toxiques dans la fabrication pourrait avoir un impact fort sur le développement des entreprises qui investissent dans l'écologie au sens large. Mais ces mutations semblent avoir encore peu d'incidences sur les compétences recherchées chez les salariés de la présente famille professionnelle.

Une partie de la filière ameublement glisse de l'artisanat vers l'industrie. En effet, l'introduction de la commande numérique a permis à l'industrie de se positionner sur d'autres produits (pièces individualisées sur mesure, réalisations multi matériaux, ...)

Les exigences de l'industrie sont plus fortes que celles de l'artisanat, notamment en terme de respect des cotes, et pourraient également impacter l'activité de sciage en retour.

La conduite de machines commande numérique est inhérente à certaines professions de la famille professionnelle. La maîtrise de compétences techniques spécifiques s'avère incontournable pour allier précision et sécurité dans les découpes. Compte tenu des changements techniques réguliers, la formation des actifs au chômage sur ces métiers est indispensable sur les **équipements automatisés (commandes numériques). Des formations d'adaptation professionnelle courtes** pourraient être suffisantes pour assurer l'employabilité de certains profils.

S'agissant des formations tournées vers les métiers d'art, elles possèdent des effectifs très restreints qu'il convient de maintenir toutefois sur le territoire lorrain car elles répondent à un besoin réel de transmettre et de conserver un savoir faire au niveau local. Des formations ponctuelles destinées à la main d'œuvre occupée dans ces métiers ne sont pas à exclure. Par exemple, dans le cas de la restauration de pièces anciennes, il peut être envisagé un élargissement des compétences notamment en étoffant les connaissances en histoire de l'art et les styles de mobilier (exemple du tapissier d'ameublement).

Passerelles entre les secteurs d'activités : industrie et bâtiment

Les ouvriers qualifiés du bois exerçant dans les métiers de l'industrie ont la possibilité de glisser vers des métiers plus tournés vers le bâtiment. Aussi, la certification des actifs apparaît comme un moyen facilitant une mobilité professionnelle choisie, interne ou externe au secteur qu'il convient d'encourager.

Le niveau de formation le plus fréquemment possédé reste le niveau V, cependant les exigences vers des niveaux de formation plus élevés s'observent également dans ces métiers. Le développement des automatismes mais aussi de produits plus complexes, plus techniques et à plus forte valeur ajoutée nécessite davantage de qualification.

¹ > Cf. www.france-certification.com, et www.fsc-france.fr



annexes

DONNÉES RÉGIONALES

26 **DEFM** et chômage de longue durée en 2006

26 **Evolution de la demande d'emploi** de 2003 à 2008 en Lorraine selon les FAP

DONNÉES NATIONALES

27 **Evolution du nombre d'actifs** selon la FAP

27 **Evolution du nombre de demandeurs d'emploi** selon la FAP (catégories 1, 2, 3)

28 **Répartition sectorielle** de l'emploi

28 **Part des salariés** en CDI et en Intérim par famille professionnelles

28 **Part des non salariés**

29 **Part du temps partiel**

29 **Eléments de répartition des actifs** par âge

29 **Indications sur le niveau de formation des actifs** & sur l'accès à la formation en emploi

DONNÉES RÉGIONALES

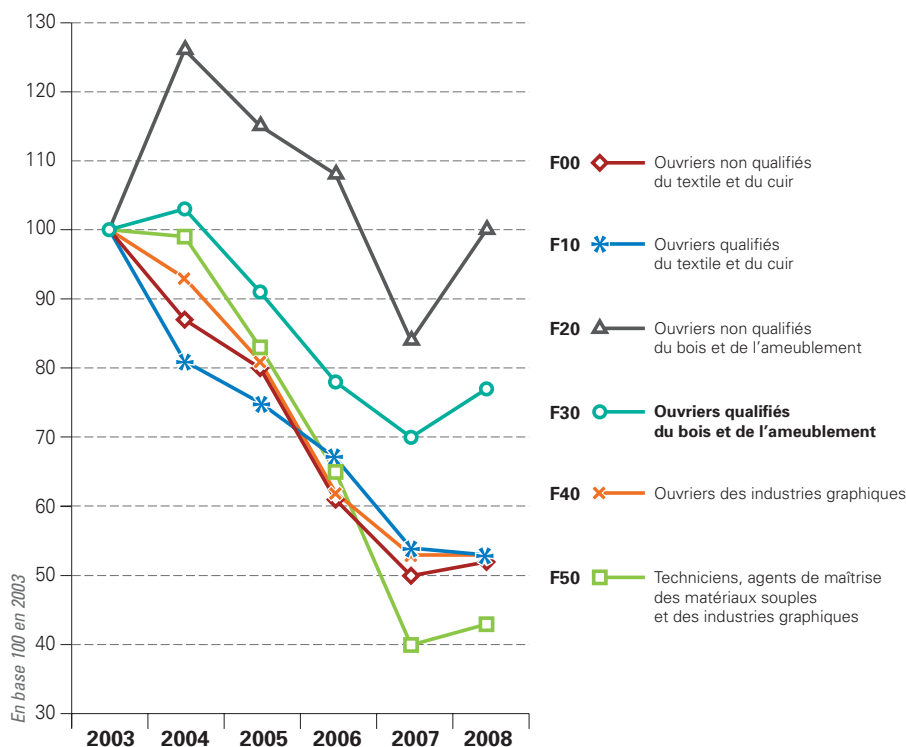
par famille professionnelle

DEFM et chômage de longue durée en 2006

		DEMANDEURS D'EMPLOI		CHÔMAGE LONGUE DURÉE	
FAMILLE PROFESSIONNELLE		Toutes catégories	dont cat. 1, 2, 3	un an et plus	dont > à 2 ans
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	326	256	42,6%	20,6%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	661	459	36,0%	17,2%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	370	284	23,0%	9,7%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	585	438	30,3%	12,6%
F40	Ouvriers des industries graphiques	261	183	34,9%	17,6%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	120	84	31,7%	13,3%
TOTAL Domaine Matériaux et industries graphiques		2 323	1 704	33,1%	15,2%
TOUTES FAP		131 202	100 281	30,2%	13,1%

Source : Marché du travail - Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville - Données 2006

Evolution de la demande d'emploi de 2003 à 2008 en Lorraine selon les FAP

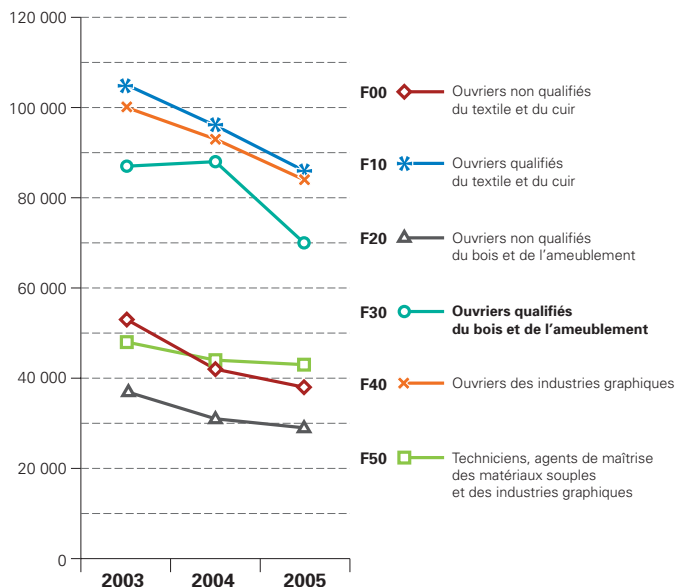


Source : DEFM catégories 1, 2, 3 - Marché du travail
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

DONNÉES NATIONALES 2005 par famille professionnelle

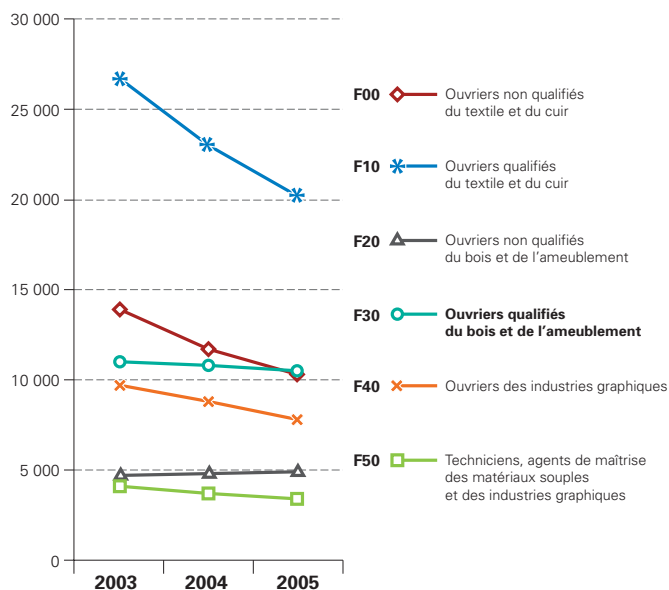
Evolution du nombre d'actifs selon la FAP

Source : INSEE Enquêtes Emploi



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi selon la FAP (catégories 1, 2, 3)

Source : DEFM catégories 1, 2, 3 - Marché du travail - Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville



Répartition sectorielle de l'emploi

FAMILLE PROFESSIONNELLE		1 ^{er} secteur d'emploi	Part du 1 ^{er} secteur dans la FAP	Poids de la FAP dans le total du 1 ^{er} secteur	2 ^{ème} secteur d'emploi	Part du 2 ^{ème} secteur dans la FAP	Poids de la FAP dans le total du 2 ^{ème} secteur
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	Habillement, cuir (C1)	44,3%	17,0%	Industrie textile (F2)	24,8%	11,5%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	Habillement, cuir (C1)	35,5%	31,0%	Industrie textile (F2)	26,6%	28,0%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	Industries des équipements du foyer (C4)	45,8%	6,4%	Industries du bois et du papier (F3)	39,5%	7,0%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	Industries des équipements du foyer (C4)	44,2%	15,0%	Industries du bois et du papier (F3)	30,1%	13,0%
F40	Ouvriers des industries graphiques	Edition, imprimerie, reproduction (C2)	62,1%	23,7%	Services opérationnels (N3)	13,2%	0,8%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	Edition, imprimerie, reproduction (C2)	33,5%	6,5%	Industrie textile (F2)	12,5%	6,5%

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

Part des salariés en CDI et en intérim

FAMILLE PROFESSIONNELLE		% CDI dans la FAP	% intérim dans la FAP
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	81,3%	6,7%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	94,1%	1,6%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	75,3%	6,7%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	91,8%	2,1%
F40	Ouvriers des industries graphiques	92,0%	0,9%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	89,8%	1,3%

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

Part des non salariés

FAMILLE PROFESSIONNELLE		% des non salariés dans la FAP
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	FAP non concernée car uniquement composée de salariés
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	15%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	FAP non concernée car uniquement composée de salariés
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	27%
F40	Ouvriers des industries graphiques	10%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	FAP non concernée car uniquement composée de salariés

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

Part du temps partiel

FAMILLE PROFESSIONNELLE		Temps partiel des femmes/ total femmes de la FAP	Temps partiel des hommes/ total hommes de la FAP
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	14%	5%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	19%	4%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	-	5%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	6%	2%
F40	Ouvriers des industries graphiques	19%	2%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	4%	1%

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

Éléments de répartition des actifs par âge

FAMILLE PROFESSIONNELLE		≤ 35 ans	≥ 56 ans
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	24,1%	10,5%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	34,8%	11,7%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	36,6%	12,0%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	40,5%	7,9%
F40	Ouvriers des industries graphiques	35,7%	10,6%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	21,3%	11,4%

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

Indications sur le niveau de formation des actifs et sur l'accès à la formation en emploi

FAMILLE PROFESSIONNELLE		% niveau VI, Vbis (formation initiale)	Taux d'accès à la formation en cours d'emploi
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	51%	2,4%
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	54%	1,9%
F20	Ouvriers non qualifiés du bois et de l'ameublement	57%	1,1%
F30	Ouvriers qualifiés du bois et de l'ameublement	21%	3,9%
F40	Ouvriers des industries graphiques	30%	4,1%
F50	Techniciens, agents de maîtrise des matériaux souples et des industries graphiques	23%	8,9%

Source : INSEE Enquête Emploi - Données 2005.

La nomenclature des Familles professionnelles (FAP-2003)

Les métiers y sont regroupés en 86 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 grands domaines professionnels. Cette nomenclature est construite de façon à rapprocher la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) établie par l'INSEE et le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) établi par l'ANPE. Ainsi, les actifs en emploi et les actifs demandeurs d'emploi peuvent être observés sur un même plan.

N.B. : les travaux de prospective nationale et régionale auxquels il est fait référence dans cette brochure s'appuient sur la nomenclature en 84 postes (FAP-1993). Le changement de nomenclature en 2003 a contraint à des arbitrages quant à l'affectation des individus d'une ancienne FAP vers une nouvelle FAP.

Cf Passages entre anciennes et nouvelles FAP : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/4_passage-afap-nfap-ee03_20jan.pdf

La nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS - version 2003)

Cette nomenclature classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- Les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- Les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- Les professions (486 postes).

Le Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME)

Le ROME est constitué de 466 fiches métiers regroupant plus de 10 000 appellations différentes. Chaque fiche regroupe des emplois/métiers aux contenus d'activités proches. Ces fiches emploi/métier sont constituées de différentes rubriques :

- Les appellations de la fiche qui correspondent aux intitulés les plus couramment utilisés ;
- La présentation générale du métier : définition, conditions générales d'exercice et formation et expérience requise pour exercer ce métier ;
- Les compétences communes : activités incontournables et communes à l'emploi, savoir faire et savoir être ;
- Les spécificités : caractéristiques particulières, lieu d'exercice de l'activité et conditions de travail.

<http://www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RliIndex.do>

La nomenclature des spécialités de formation (NSF)

Cette nomenclature « a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, initiales, continues, professionnelles ou non, quel qu'en soit le niveau ».

La spécialité fait référence à l'ensemble des connaissances acquises au cours du cursus de formation en lien avec les situations professionnelles dans lesquelles ses savoirs sont mis en œuvre.

Cette nomenclature comporte quatre niveaux de classement : le niveau 4, le niveau 17, le niveau 100, et le niveau 700. Trois grandes catégories de spécialités sont dégagées : les domaines disciplinaires, les domaines technico-professionnels (avec une distinction entre les spécialités de la production et des services) et les domaines du développement personnel. Ces catégories sont déclinées en 17 domaines, en 93 groupes de spécialités et 700 sous-groupes.

<http://www.centre-info.fr/Nomenclature-des-specialites-de.html>

Taux de tension

Rapport entre le flux d'offres d'emplois enregistrées (OEE) et le flux de demandes d'emplois enregistrées par l'ANPE au cours de la même période. C'est un indicateur des difficultés de recrutement sur le marché de l'emploi.

Un taux de tension supérieur à 1, c'est-à-dire un excès d'offres par rapport aux demandes, caractérise des difficultés de recrutement. Cependant, ce ratio est le rapport entre deux flux dont l'un peut être considéré comme exhaustif (les demandes) et l'autre comme partiel (les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE couvrent en moyenne 30 à 40 % des offres du marché du travail ; cette part est variable selon la période et le type d'emploi recherché). C'est pourquoi, le choix se porte souvent sur un seuil « critique » de 0,75, c'est-à-dire qu'un taux de tension supérieur à 0,75, pour un métier, peut traduire des difficultés de recrutement.

N.B. : Le taux de tension n'est pas calculé pour 13 familles professionnelles car les données ANPE sont peu significatives : les agriculteurs éleveurs, les artisans ; les dirigeants d'entreprises, les cinq familles de la fonction publique, les patrons d'hôtels cafés restaurant, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé.

L'enquête Besoin de main d'œuvre (BMO)

Cette enquête renseigne sur les intentions de recrutements, quelle que soit la nature des contrats envisagés, des entreprises pour une année donnée. Les enquêtes réalisées en 2002, 2003 et 2004 portaient sur un échantillon représentatif d'entreprises. Elle est administrée de façon exhaustive depuis 2005, auprès de l'ensemble des entreprises affiliées à l'UNEDIC. En Lorraine, le taux de réponse est de 27,7%, en 2007.

glossaire

Catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

Catégorie 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.

Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi, à durée indéterminée à plein temps, ayant exercé au moins 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

Catégorie 7 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi, à durée indéterminée à temps partiel, ayant exercé au moins 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

Catégorie 8 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, ayant exercé au moins 78 heures d'activité réduite dans le mois de leur inscription ou de renouvellement de leur demande et tenues d'accomplir des actes positifs d'emploi.

A partir de mars 2009 les catégories ont changé.

Ci-dessous le tableau de correspondance :

CATEGORIES STATISTIQUES	CATEGORIES ADMINISTRATIVES
Catégorie A	Catégorie 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégorie 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégorie 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégorie A, B, C	Catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8

Taux d'accès à la formation

(Source Enquête Emploi-INSEE)

Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes ayant suivi un cours ou une formation même courte depuis 3 mois et l'ensemble des actifs occupés de la famille professionnelle.

Niveaux de formation

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) et des formations pré professionnelles en un an.

Niveau Vbis : sorties de 3^{ème} générale, de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP, BEP) et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale (2^{nde}, 1^{ère}).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long (BAC, BT, BP...) et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans d'études (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de deuxième (licence ou maîtrise) ou troisième (DEA ou DESS) cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Niveau de formation dans les tableaux « Niveau et âge des demandeurs d'emploi »

(Source : Marché du travail)

Pour la catégorie des demandeurs d'emploi de niveau I à III, l'obtention de la certification n'est pas prise en compte. Par conséquent, ces demandeurs ayant achevé un cursus Bac+2 sans obtenir le diplôme correspondant sont répertoriés dans le pourcentage des non diplômés.

NOTA BENE

Dans les cartes et tableaux «S.» signifie secret statistique.



Ce travail, qui a pour objectif d'analyser la relation emploi/formation, appréhende la place du dispositif de formation certifiant de l'AFPA en Lorraine dans l'offre de formation professionnelle qualifiante publique et parapublique de niveau V à III. Son champ est donc restreint par rapport à l'ensemble des actions de formations financées sur crédits publics. Seront traitées :

- *Les formations certifiantes dispensées par l'AFPA (pas les formations de pré qualification) ;*
- *Les formations professionnelles initiales de l'Education nationale, par la voie directe et par l'apprentissage, de niveau V à III (à l'exception des DUT par voie directe) ;*
- *Les formations professionnelles diplômantes financées par l'Assédic au bénéfice des demandeurs d'emploi indemnisés ;*
- *Les formations professionnelles qualifiantes (diplômantes ou non) financées par le Conseil régional au bénéfice des demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.*

Note méthodologique

L'offre de formation régionale AFPA est également examinée au regard de la configuration du marché de l'emploi lorrain et national et de ses grandes évolutions.

Pour cette analyse, une présentation par Familles Professionnelles (FAP) a été privilégiée car elle répond à l'exigence d'une approche métier de la formation. Ainsi, 37 des 86 familles professionnelles de la nomenclature nationale (version 2003) sont concernées par l'étude. Elles ont été identifiées à partir des formations dispensées par l'AFPA en Lorraine en tenant compte des emplois «cœur de cible» visés par ces formations. Les formations qualifiantes dispensées en Lorraine par les autres grands opérateurs publics et parapublics de formation ont été affectées aux familles professionnelles de la même manière selon leur contenu et par «équivalences» avec les titres professionnels.

Pour chaque famille professionnelle, le lecteur trouvera :

- *Des données nationales et régionales sur les actifs en emploi, la demande d'emploi, l'offre d'emploi et les perspectives d'emploi ;*
- *Un tableau de rapprochement entre les certifications préparées en Lorraine et les emplois-métiers visés ;*
- *Un descriptif succinct des formations qualifiantes mises en œuvre en Lorraine ; une cartographie et un tableau de synthèse des effectifs formés (en année terminale pour les lycées professionnels et les CFA) en 2006 (en fonction de la localisation de l'établissement de formation).*

